



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 19 mars 2024

L'an 2024, le 19 mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 15 mars 2024.

**Présents :** M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Sylvie DEBARD, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Sandrine PENE, M. Christian FONTAINE

**Excusées :** Mme Colette MASNADA, Mme Marina ALBANO

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie BOZONNET

Le compte-rendu de février est adopté à l'unanimité.

### Finances - Comptes administratifs 2023 et budgets primitifs 2024

Mme RAVET détaille le compte administratif chapitre par chapitre. Tous les postes de fonctionnement ont connu l'inflation. La hausse des énergies se ressent mais moins fortement qu'imaginé. La masse salariale reste difficilement lisible du fait d'écritures de régularisation. La cotisation au SIEA a diminué, tout comme la participation facturée par le centre « 1 001 loisirs » en raison de la fermeture la première semaine des vacances de Noël.

Les produits fiscaux (+15 k€), les droits de mutations (+56 k€) et la dotation de solidarité rurale (+21 k€) progressent. Les locations festives augmentent, la fréquentation des services périscolaires également. On note quelques recettes ponctuelles : indemnités d'assurance, remboursement de frais RH, dotation pour l'organisation du recensement de la population.

L'excédent de fonctionnement (854 k€) retrouve un niveau d'avant-covid et dépasse l'objectif de 730 k€ fixé en début d'année. C'est la conséquence d'une gestion prudente et rigoureuse qui permet de mettre en œuvre le plan d'investissement sur plusieurs exercices.

Les principales réalisations : la réhabilitation de la Mairie quasiment achevée, l'achat d'un véhicule électrique, le déploiement partiel de la vidéoprotection, la mise en résine des courts de tennis extérieurs, l'aménagement de la maison des associations, et le projet de campus scolaire au stade d'ingénierie. A noter, près de 257 k€ d'écritures d'inventaire à la demande de la trésorerie augmentant artificiellement les dépenses et recettes.

Le budget primitif 2024 considère l'hypothèse d'une inflation forte (à l'exception des prix du gaz), d'une hausse des coûts de maintenance et d'une revalorisation salariale décidée par le Gouvernement. Des économies substantielles doivent advenir par la rationalisation de la téléphonie et la suppression de contrats de location de matériel.

Grand Bourg agglomération versera une aide exceptionnelle correspondant à une quote-part du « filet de sécurité » perçu de l'Etat au titre d'une compensation partielle de l'inflation. La prudence reste de mise au sujet des droits de mutation immobiliers. La dotation de solidarité rurale devrait augmenter de 9 k€. La Commune anticipe les moins-values des locations festives (fermeture du Château pendant les travaux) et commerciales (cession de deux locaux de l'Agora). Les services fiscaux pourraient réévaluer les bases foncières de 3,9%. Le budget de fonctionnement est fixé à 5 385 685,17 € en recettes comme en dépenses.

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été élaboré afin de phaser les opérations les plus lourdes (voirie, Château, Equipements, plan local d'urbanisme, gros matériel) tout au long du mandat.

Libellé de l'opération	Reste à réaliser 2023	Budget primitif 2024	Projet ou remarque
Voirie	42 500,00	187 500,00	Selon PPI
Matériel	6 300,00	14 000,00	Selon PPI renouvellement de matériel
Terrains de sport	0,00	600 000,00	Création de terrains synthétiques
Halle des sports	10 000,00	120 000,00	Etanchéification de la toiture
Château de Salvart	100 000,00	930 010,00	Montant global tous lots de réhabilitation
Centre Culturel	5 000,00	20 000,00	Remplacement alarme incendie
Travaux Centre village	1 000,00	0,00	Mobilier urbain
AEU urbanisme	0,00	8 000,00	Selon PPI
Equipements sportifs	0,00	3 000,00	Plafond du local cyclo et terrain de pétanque
Local pompiers	0,00	13 500,00	Changement de la porte de la caserne
Campus scolaire	100 000,00	2 137 064,59	Travaux de construction cantine-garderie
Maison des associations	1 700,00	0,00	Reliquats de menus travaux
Eglise et cimetière	1 480,00	520,00	Finition de l'espace cinéraire
Ecole	5 000,00	30 000,00	Deux copieurs, peinture, réfection du préau de la cour
Mairie	290 200,00	6 000,00	Aménagement des abords, achat d'un copieur
Sécurité	0,00	27 000,00	Programme 2024 de vidéoprotection
Réserves foncières	270 000,00	0,00	Acquisition de la maison Alban, changement de la chaudière de la maison Deveaux
Capital des emprunts		262 000,00	
Portage foncier		48 000,00	Conventions avec l'Etablissement public foncier
Reverst. fiscalité à GBA		60 000,00	Taxe d'aménagement de la zone d'activités
Rembt cautions Agora		3 500,00	En cas de cession des locaux

Totaux	833 180,00	4 470 094,59	
--------	------------	--------------	--

Il s'agira du premier budget sous la norme comptable M57 où n'existe plus la notion de dépenses imprévues.

Le Conseil approuve les comptes de gestion, comptes administratifs, les affectations de résultats, le bilan immobilier, et les budgets primitifs 2024. Il reconduit les taux d'imposition communaux à leurs taux de 2023. Le budget annexe des énergies pourrait être utilisé afin de financer la pose de LED d'éclairage public.

### Subventions aux associations

Après avoir recueilli et arbitré les demandes de financement, la commission vie associatives par la voix de M. PERRIN, propose les attributions suivantes :

Associations communales	Montant
Association familles rurales (AFR)	200
APEL école libre	1067
Amicale des sapeurs-pompiers	1250
Basket club	3000
Le Pré aux livres	2300
Bresse Cocagne tarot club	150
Cyclo club	250
Crangeat mon école	200

Cristal 7	450
Danse Attignat	400
Gym volontaire	300
Pétanque	300
Sou des écoles	3377
Tennis club	1500
Union musicale	4100
AS Attignat	5000
Foulées du Château	500

Et aussi des compléments exceptionnels :

- 2 240 € à l'AFR pour le Repas des Aînés 2022 (désormais organisé par la Municipalité)

Pour les établissements de formation (100 € par jeune attignati accueilli) : Maison familiale rurale (MFR) La Vernée 600 € ; MFR Bâgé-le-Châtel 200 € ; MFR Cormaranche-en-Bugey 100€ ; BTP CFA de l'Ain 900 €.

La participation aux dépenses de fonctionnement de l'École Saint-Pierre-Chanel, conformément à la convention signée en 1992, considère le coût de revient d'un élève de l'École publique en 2023 (644,61 €), multiplié par les 44 enfants d'Attignat ou assimilés scolarisés à l'école privée, soit 28 362,84 €.

Le Conseil valide ces montants à l'unanimité. Mme BOZONNET et M. PERRAUD ne prennent pas part aux délibérations sur l'AS Attignat et les Foulées du Château.

Le Conseil vote également à l'unanimité :

- la participation des communes de résidence des élèves fréquentant la section ULIS en 2022-2023, à 644,61 € par enfant.
- une extinction de créances de 110 € suite à une décision de la commission de surendettement.

## Cantine-garderie – Évolution des tarifs au 1er septembre 2024

Mme SOCHAY expose que la tarification de la cantine et de la garderie fait l'objet d'une révision tous les deux ans pour suivre l'inflation économique. Depuis 2022 à cause de la forte hausse des denrées alimentaires, des énergies, et du point d'indice servant de base aux salaires, le ratio entre le montant facturé aux familles et le coût de revient s'est considérablement dégradé en-dessous de 50%.

La commission scolaire suggère donc d'augmenter les tarifs tout en faisant observer que ceux d'Attignat restent parmi les moins chers du canton. Une prestation spécifique est également créée pour les enfants qui, bien qu'apportant leur panier-repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) alimentaire, bénéficient tout de même des services de la cantine (conservation des plats dans un frigidaire dédié, réchauffe, utilisation de la salle de restauration, surveillance, hygiène). Le Conseil valide à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire avec effet au 1er septembre 2024.

	Quotient familial	2024 Commune				2024 Extérieur			
		>900	700-900	500-700	< 500	>900	700-900	500-700	< 500
<b>TARIF</b>									
Garderie	1/2 heure	1,26	1,22	1,18	1,15	1,43	1,38	1,33	1,30
Cantine	Le repas inscrit	4,10	4,10	4,10	4,10	4,70	4,70	4,70	4,70
	Repas non inscrit	6,60	6,60	6,60	6,60	6,60	6,60	6,60	6,60
	Prestation PAI	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Goûter		0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Mercredi matin	9h- 12h	6,13	5,90	5,75	5,60	7,10	6,85	6,65	6,52
Mercredi après-midi	14h-17h	6,13	5,90	5,75	5,60	7,10	6,85	6,65	6,52
Mercredi forfait journée	9h- 12h + 14h-17h	11,50	10,70	10,45	10,50	13,20	12,75	12,45	12,00
Pénalité de retard par 1/4 d'heure	1/4h Après 18h30	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00

## École – Rythmes scolaires

Mme SOCHAY rappelle le retour à la semaine de 4 jours d'école à titre dérogatoire en 2018 en accord avec la communauté éducative locale et les parents d'élèves. Cette décision valable trois ans fut reconduite en 2021 et aujourd'hui il convient de se positionner de nouveau. Le Conseil d'école réuni plus tôt dans la soirée a répondu favorablement à une prolongation de trois années supplémentaires. Le Conseil municipal, suivant l'avis de la communauté éducative, sollicite le maintien du rythme de 4 jours auprès des services académiques.

## Personnel municipal – Renfort saisonniers d'été

M. le Maire explique que le Grand Bourg met des agents à disposition des communes de l'ex-CCMB sauf lorsque la loi impose un recrutement municipal (police, recensement de la population...). Le Grand Bourg ne souhaite pas recourir à des saisonniers de moins de 18 ans notamment au service technique, ce qui a parfois contraint la Commune à solliciter des sociétés de travail temporaire pour pouvoir les salarier le temps d'un été, au prix de frais d'agence assez élevés. Une alternative consisterait à ce que la Mairie devienne l'employeur direct de ces jeunes, en assume le recrutement et la paye. Dans ce but le Conseil décide la création de trois

postes municipaux à plein temps pour accroissement saisonnier d'activité (deux en filière technique, un en filière administrative).

### **Bibliothèque – Désherbage des collections**

Afin que les collections restent attractives et répondent aux besoins du public, les ouvrages de la bibliothèque doivent être régulièrement triés selon leur ancienneté, leur état physique et leur valeur culturelle. Les documents sortis du fonds sont soit donnés, soit proposés aux écoles, soit détruits le cas échéant. Suivant la recommandation de la Bibliothèque départementale le Conseil autorise par délibération la tenue de ces opérations dites de « désherbage ».

### **Rapports divers**

M. le Maire annonce la prise de poste de Mme Nathalie MONTERRAT, le 11 mars dernier, en tant que responsable de la bibliothèque-future médiathèque municipale d'Attignat.

Mme SOCHAY relate les questions des parents abordées lors du conseil d'école dont une part concerne l'organisation de la cantine.

M. BESSON rapporte la signature d'un contrat d'assistance avec le bureau d'ingénierie ABCD, qui a diagnostiqué l'état de nos voiries et établira un programme de travaux sur deux années axé sur l'amélioration de la sécurité.

Mme DEBARD planifie la distribution du bulletin municipal pendant la semaine de Pâques.

Mme RAVET expose les prochaines demandes de subvention relatives à la création du terrain sportif synthétique et à la pose de caméras de vidéoprotection supplémentaires.

Mr. ABRIAL annonce le déménagement provisoire de la bibliothèque dans la maison Alban (156 rue de la ville) le temps des travaux du Château. Le désamiantage de ce dernier vient de débuter.

La société Frizot intervient ces jours au sujet des infiltrations d'eau au gymnase.

Dès le 2 avril démarrera l'aménagement des abords de la Mairie.

Plusieurs commissions se réuniront dont une au sujet des festivités du 14 juillet.

-----

Nettoyage de printemps le 23 mars matin

Chasse aux œufs le 30 mars au bois du Châtelet

Cocktail du Château avec le groupe de rock « Les bouts de viande » le 13 avril à 19h

Prochain Conseil municipal le 23 avril au Centre culturel

Séance levée à 23h15

La Secrétaire de séance,  
Aurélie BOZONNET

Le Maire,  
Walter MARTIN